

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3583)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 110

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 7 BIS AA**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Toute tentative d'élargissement de l'assiette de la redevance pour copie privée (RCP), notamment au Cloud, n'est pas recevable.

Aucune étude d'usage n'a été réalisée à ce sujet.

Il convient de refuser toute extension du mécanisme tant qu'il n'aura pas été réformé pour être équitable et ne se traduise pas par une augmentation constante des barèmes.

Telle est la position constante de l'auteur du présent amendement.